



## VENTE DE MA MAISON A UN PROMOTEUR

Par **samy69**, le **25/02/2014** à **22:58**

Bonjour,

un promoteur immeuble nous a fait une proposition d'acquisition.

Nous avons appris que certaines offres alléchantes ont pour but unique de réserver une maison et sont destinées, d'avance, à être revues à la baisse au moment du paiement. comment peut-on se protéger de telles pratiques ?

Nous devons signer prochainement un protocole d'accord (qui n'engage à rien) puis un compromis de vente dans 2 mois et enfin un acte authentique réitéré en fin d'année..

notre question:

Peut-on négocier un prix ferme et définitif, non révisable dès la signature du contrat de réservation.

Sinon une fois signé l'acte authentique de vente, avec la clause du montant révisable, sommes-nous obligés de nous soumettre au montant qui sera indiqué au niveau de l'acte authentique confirmé ? ou peut on faire marche arrière ?

Quel recours possible vis-à-vis du promoteur si revue à la baisse du montant ?

merci d'avance pour vos réponses.